

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 mars 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M.DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Adjoint,
M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas,
M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. CHOLLET Yohan à 20h35

Arrivée de M.BARILLET Gaby à 20h51

Absents:

Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée ayant donné procuration à M.DAGUET Alain, Adjoint.

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire

Date de convocation : 29 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

Mme Justine BILLY a été désignée comme secrétaire de séance.



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 6 février 2024 et du 20 février 2024

1. Compte Financier Unique 2023
2. Affectation du résultat
3. Vote des taux d'imposition
4. Vote des subventions aux associations
5. Budget primitif 2024

Décisions du Maire :

-Décision négative relative au droit de préemption

Questions et informations diverses

Approbation du Procès-verbal du 6 février 2024 et du 20 février 2024:

Sans aucune observation, les Procès-Verbaux sont approuvés à l'unanimité



Arrivée de M. Yohan CHOLLET

N° 2024-04-01 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-08-03 du 3 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 19 décembre 2023,

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la commune de Sepmes,

Vu le CFU 2023 de la commune de Sepmes ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné M. Alain DAGUET;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Reprise de l'excédent de 2022 :		105 154,82 €
DEPENSES 2023 :	504 999,51 €	
RECETTES 2023 :	610 024,77 €	
Excédent de l'exercice :		105 025,26 €
Excédent cumulé :		210 180,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Reprise du déficit 2022 :		10 001,86 €
DÉPENSES 2023 :	144 528,28 €	
RECETTES 2023 :	166 616,06 €	
Excédent de l'exercice :		22 087,78 €
Excédent cumulé :		12 085,92 €
Reste A Réaliser DÉPENSES	53 592,00 €	
Reste A Réaliser RECETTES	2 249,70 €	

Madame le Maire quitte la séance, M. Alain DAGUET, fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les résultats de la gestion 2023 du budget communal,
Considérant que la commission générale s'est réunie le 20 février dernier pour examiner les résultats budgétaires
A l'unanimité,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2023.

N° 2024-04-02 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après constatation du résultat de l'année lors du vote du Compte Financier Unique 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
PROCÈDE à l'affectation des résultats comme suit :

Compte 001 Solde d'investissement reporté	+ 12 085,92 €
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté :	+170 923,70 €
Compte 1068 Affectation :	+39 256,38 €

N° 2024-04-03 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;
Considérant que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur, délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant les taux fixés en 2023 par délibération en date du 7 mars 2023, à savoir :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31,20% (pour rappel : taux issu de la fusion en 2021 des taux du foncier bâti communal 14,72% et des taux du foncier bâti départemental 16,48%)
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36,24
-Taxe d'habitation : 9,98%
Compte-tenu de l'évolution des bases fiscales de + 3,9% prévue pour 2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024
FIXE ainsi le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice 2024 à 9,98 %

FIXE ainsi le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 à 31,20 %
FIXE ainsi le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 à 36,24 %

N° 2024-04-04 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Arrivée de M.Gaby BARILLET

VU les dossiers déposés par les associations sollicitant une aide de la municipalité.
Madame le Maire propose de statuer sur les montants à attribuer aux associations

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
DÉCIDE d'attribuer aux associations, les subventions suivantes :

ACIVEM	400 €
APE RPI ESVES ET MANSE	dossier à compléter
CANTINE SCOLAIRE CAEM	300 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	429 €
SEPTIMUS	900 €
USEP	234 €
TOUS EN CŒUR POUR LE PATRIMOINE	400 €
FNATH	50 €
CROIX ROUGE	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

N° 2024-04-05 : BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 20 février dernier,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 transmis aux membres du Conseil Municipal le 29 février 2024, tenant compte de la reprise des résultats,

Considérant la nécessité d'opérer à des ajustements pour respecter l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2024, voté par chapitres, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 713 285 €
Section d'Investissement : 258 052 €

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Décisions du Maire :

2024-07 : Décision négative relative au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D 556 et D 557 sise 56 rue de la République

Questions diverses

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Compostage partagé: un questionnaire a été adressé aux foyers possédant un jardin de moins de 100m². Seulement 5 foyers ont donné réponse, aucun ne s'est positionné pour devenir référent compostage.

Secours : Le service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire a déterminé les centres qui seront appelés pour intervenir sur la commune de Sepmes : La plus grande partie de la commune sera rattachée au centre de Sainte Maure de Touraine et une partie des hameaux du Sud (la Thomassière, ...) sera rattachée au centre de la Celle-Saint-Avant.

URBANISME ET RURALITÉ

Logements Val Touraine Habitat : Madame le Maire indique que Val Touraine Habitat sollicite une subvention auprès de la commune, dans le cadre de la construction de 5 logements en 2025, à raison de 1500 à 2000€ par logement, soit environ 10 000€.

Madame le Maire, rappelle que cette demande avait déjà été faite en 2020, et le conseil municipal avait indiqué ne pas pouvoir donner suite. Elle ajoute, que la commune de Sepmes avait participé lors des constructions des lotissements précédents.

M.BASECQ estime que c'est donner de l'argent à fond perdu, car la commune ne récupère rien et elle ne peut pas choisir les locataires, alors qu'il faudrait des familles avec enfants pour sauver nos écoles.

Mme VERNAT demande quels seraient les autres partenaires financiers. Madame le Maire indique que l'Etat et la Région participeraient. M.CHOLLET et M.BARILLET estiment qu'une demande pourrait être réalisée auprès de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Après débat, Madame le Maire propose la réponse suivante :

Le conseil Municipal accordera une subvention de 1 000€ à 1 500€ par logement en 2025, en contre-partie, la commune devra être réservataire prioritaire sur les 5 logements.

A 8 voix pour et 2 voix contre (M.CHOLLET et M.RAGUIN) cette proposition est validée.

Camping : M.DAGUET indique que le service technique a procédé à l'élargissement du passage pour les campings-caristes. Une connexion wifi a également été demandée à Val de Loire fibre pour améliorer l'accès au camping.

Terrain de football : M.BASECQ indique que les travaux de rénovation de la pelouse au terrain de football auront lieu les 22 et 23 avril prochain.

Signalisation au sol : M.DAGUET indique que le marquage des ralentisseurs, passages piétons et limitations de vitesse ont été réalisés rue de la république et route des troglodytes.

RESSOURCES HUMAINES

Médecine préventive : le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire informe que suite aux difficultés de recrutement de médecins du travail, l'adhésion au service de médecine préventive est suspendue à compter du 1^{er} avril 2024, pour une durée indéterminée. La cotisation annuelle ne sera pas recouvrée par le centre de gestion durant cette période.

Agenda

13 mars : Présentation Totem borne interactive

14 mars : Conférence des Maires – rencontre avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

15 mars : réunion des signaleurs de la Roue Tourangelle

18 mars : Conseil d'Ecole à Marcé-sur-Esves 18h

21 mars : Réunion Plan Local d'Urbanisme – Journée diagnostic 9h30

23 mars : Saint Patrick association Septimus- salle des fêtes de sepmes

24 mars : Roue Tourangelle- Course cycliste

27 mars : Atelier Numérique « Canva » sur réservation- Conseillers Numériques France Services

27 mars : Réunion des commerçants – Salle des clubs - 20h00

28 mars : Réunion « Terres de Jeux » organisation des Olympiades

2 avril : Présentation projet RCE à 20h puis conseil municipal 20h30

6 avril : Conférence gesticulée sur la santé – Salle des clubs - 20h00

20 avril : Représentation Théâtrale « un temps de chien » à 20h30 Compagnie 7 à dire

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 20